

Image not found or type unknown



## droit locataire local professionnel

Par **nana0867**, le **07/05/2022** à **09:21**

En tant que locataire, puis je afficher (logos, signalétique, etc) de mon entreprise de communication, , sur le coté extérieur de la porte de mon agence.

Ce coté de la porte m'appartient il en tant que locataire ?

(cette porte donne sur les communs du batiment .

Merci bien !

Par **youris**, le **07/05/2022** à **10:12**

bonjour,

la porte partie privative appartient à votre propriétaire bailleur.

en principe, les règlements de copropriété précisent les conditions de pose d'enseignes, plaques professionnelles donnant sur les parties communes.

idem pour les boites à lettres

votre porte ne doit pas devenir un panneau d'affchage

voyez avec votre bailleur.

salutations